

09 déc 2021

POLITIQUE

Alsace-Moselle : le retour de la commission du droit local

La commission du droit local d'Alsace-Moselle est de retour après deux ans et demi de repos forcé, annonce le Journal officiel du 8 décembre. Elle dépendra désormais directement du Premier ministre.

Très attendue par les élus, au moins pour sa valeur symbolique, la nouvelle commission permettra « au Premier ministre ou tout ministre intéressé de [lui] soumettre tout projet de loi, d'ordonnance ou de décret modifiant, abrogeant ou supprimant des dispositions législatives ou réglementaires applicables spécifiquement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ». Les préfets pourront également y aborder « toute question relative à l'application du droit spécifiquement applicable dans [les] trois départements ».

Plus encore, elle « produi[ra] un rapport annuel [...] propo-



Une nouvelle commission pour le droit local. Photo archives DNA

sant des évolutions du droit spécifiquement applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle permettant d'harmoniser ce dernier avec [celui des autres départements] ».

Comme sa prédécesseure, la nouvelle commission siègera à Strasbourg, pendant cinq ans. Elle sera composée de 24 membres, représentants des collectivités territoriales, d'acteurs des secteurs économi-

que, social, culturel, de représentants des administrations de l'État et de représentants des juridictions administrative et judiciaire.

Créé en 2014, l'organisme – qui dépendait alors du garde des Sceaux – n'avait vu aucun de ses membres renouvelés en 2019, suscitant de vives inquiétudes chez de nombreux élus alsaciens.

Une commission rarement sollicitée

Rarement sollicité, il avait émis des avis et des vœux sur l'informatisation du registre de commerce et celle du registre des associations ; sur le projet d'éducation au dialogue interreligieux et interculturel pour lequel elle a exprimé un avis favorable unanime ; et sur la réforme constitutionnelle en proposant qu'elle intègre la possibilité de faire évoluer le droit local.

Après plusieurs mois de « lobbying » de la part des parlementaires de la majorité comme des oppositions, les élus avaient obtenu l'assurance de la recréation de ladite commission. D'abord du cabinet du Premier ministre, puis, officiellement, de la bouche du garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, le 9 février.

Ne voyant toujours rien venir de concret le semaine dernière encore, le sénateur André Reichardt (apparenté LR) avait proposé que « les élus d'Alsace et de Moselle prennent eux-mêmes l'initiative de la création d'un conseil consultatif » (*lire l'encadré ci-contre*).

Les parlementaires LR dénoncent la mainmise de l'État et lancent leur conseil consultatif

La nouvelle version de la commission ne satisfait pas les parlementaires Les Républicains, tant s'en faut. Selon les élus LR, cette dernière « laisse de côté les parlementaires » tout en « prenant soin d'accorder un espace largement confortable à la représentation de l'État et ses services (12 membres sur 24, précise André Reichardt) ».

« Ce sont finalement les services de l'État qui s'interrogeront entre eux sur les avis à formuler sur l'harmonisation du droit local d'Alsace-Moselle. [Il] n'était pas nécessaire que [la Chancellerie] humilie notre territoire en institutionnalisant [...] une réunion

interne des services de l'État ».

Les treize signataires (*) annoncent la création d'une commission consultative parallèle qui « associera largement les professionnels du droit local, les différents secteurs concernés par notre héritage juridique, les élus locaux et les parlementaires ».

(*) Les députés Cattin, Hemedinger, Hetzel, Meyer, Reiss, Reitzer et Schellenberger ; les sénateurs Drexler, Klingler, Muller-Bronn, Reichardt et Schalck ; la députée européenne Sander.